

LES STATUTS DE L'ASSOCIATION

(règles de l'Association)

1. Quel est son nom ?

L'Association s'appelle « LES SUREAUX ».

Une association c'est un groupe de personnes qui décident de faire des choses ensemble.

« LES SUREAUX », c'est le groupe des habitants de l'immeuble dans lequel on vit.

C'est à Genève.

2. A quoi sert l'Association « LES SUREAUX » ?

L'Association aide les habitants à vivre ensemble dans une bonne ambiance.

Dans l'Association, chaque habitant peut donner son avis et participer aux décisions.

Dans l'Association, les habitants prennent des décisions pour l'entretien de l'immeuble.

L'Association peut créer des activités qui ne rapportent pas d'argent.

 **Au moins 1 fois par année, le groupe de personnes de l'Association fait une réunion.**

Ça s'appelle l'Assemblée Générale

L'Association a des règles ou un règlement, ça s'appelle des **Statuts**.

3. Qui peut faire partie de l'Association ?

Toutes les personnes qui vivent dans les appartements peuvent s'inscrire dans l'Association.

Quand tu fais partie d'une association, alors on dit que tu es un « membre ».

- Pour être un **membre** de l'Association « LES SUREAUX »,

Il faut accepter les règles de l'Association.

Il faut payer un droit d'entrée dans l'Association. Ça s'appelle une cotisation.

La Fondation Ensemble donne les cotisations pour les habitants des appartements.

- ✓ Les enfants ne font pas partie de l'Association, sauf si ils en ont envie.

Si les enfants veulent participer à l'Association alors ils doivent faire la demande en écrivant une lettre.

- C'est quoi un **membre consultatif** ?

C'est une personne qui est invitée aux réunions de l'Association.

C'est une personne qui n'habite pas dans l'immeuble.

C'est une personne qui participe aux réunions pour donner son avis, ses idées.

Quand on est **membre consultatif**, **on ne peut pas voter les décisions**.

Exemple de membres consultatifs :

Les éducatrices et les éducateurs des appartements,

Les éducatrices et les éducateurs des Ateliers,

Le cuisinier et les dames de ménage,

Le concierge

Pendant l'Assemblée Générale, on décide qui est membre consultatif.

4. Quand est-ce qu'on est plus un membre de l'Association « LES SUREAUX » ?

On est plus un membre quand on quitte son appartement et qu'on habite plus dans l'immeuble.

C'est pendant l'Assemblée Générale que le groupe décide si une personne n'est plus membre.

5. L'Association a-t-elle de l'Argent ?

Oui, l'Association a de l'argent car ses membres donnent de l'argent.

Les membres donnent de l'argent pour payer les factures de l'immeuble.

Les factures sont pour le ménage, l'entretien de la nature ou des travaux.

Si l'Association a trop d'argent, elle ne le donne pas aux membres.

L'argent en trop est utilisé pour un joli projet pour tous.

6. C'est quoi les « organes » de l'Association ?

C'est comme pour le corps humain ! il a des organes vitaux pour le faire vivre.

l'Association c'est pareil, elle a besoin de 3 choses importantes pour exister :

- L'assemblée Générale
- le Comité
- le contrôleur de l'argent

On les appelle les « organes » de l'Association.

On va expliquer en détail :

✚ **L'Assemblée Générale** c'est comme le cœur de l'Association.

L'Assemblée générale, c'est le moment où tous les habitants se réunissent pour prendre des décisions pour toute l'année.

C'est une réunion importante.

Pendant cette réunion,

- ✓ Les habitants votent les règles ou changent les règles de l'Association
- ✓ Les habitants participent aux élections du Comité
- ✓ Les habitants créent des groupes de travail
- ✓ Les habitants votent des décisions
- ✓ Les habitants apportent des idées, des avis.

L'Assemblée générale a lieu 1 fois par an au minimum.

Des habitants peuvent demander une assemblée Générale extraordinaire.

Les membres savent à l'avance ce qui va être discuté à l'Assemblée Générale.

Il y a une information donnée à tous les habitants au moins 10 jours avant l'Assemblée.

- ✓ Si tu es membre, tu dois venir à l'Assemblée Générale pour voter les décisions. Tu as une « **Voix** », ça veut dire un **droit de vote**.
- ✓ Si tu ne peux pas venir à l'Assemblée Générale alors tu peux demander à quelqu'un de voter pour toi. Ça s'appelle une **procuration**.

L'assemblée Générale peut avoir lieu que si il y a assez d'habitants présents.

Si il n'y a pas assez d'habitants pour les votes, il faut la reporter.

➤ **Les décisions se prennent à la majorité absolue.**

Ça veut dire quoi ?

- ✓ La moitié des habitants doit être d'accord sur le même choix.
- ✓ Si il y a moins de la moitié qui est d'accord, il faut recommencer le vote.
- ✓ Si on n'arrive pas à choisir alors le vote du Président ou de la Présidente du Comité compte pour le choix final.

Après l'Assemblée Générale, on reçoit une lettre qui explique toutes les décisions et les discussions.

 **Le Comité c'est le cerveau de l'Association.**

Le Comité c'est un petit groupe d'habitants qui est élu pour 1 an.

Le Comité est élu pendant l'Assemblée Générale.

Pour faire le Comité, il faut 3 personnes minimum.

- ✓ **Il faut au moins 1 habitant(e) de la Fondation Ensemble dans le Comité.**

Le Comité doit choisir sa Présidente ou son Président.

C'est un rôle important. C'est représenter tous les membres de l'Association.

Le vote du Président ou de la Présidente est important dans les décisions.

Il ou elle signe les documents de l'Association.

Le rôle du Comité c'est de s'occuper des décisions et de donner le travail à faire :

- ✓ Le **Comité** répond aux questions des habitants.
- ✓ Le **comité** réfléchit aux problèmes pour trouver des solutions.
- ✓ Le **Comité** prend des décisions ou fait des choix, en votant.
- ✓ Le **Comité** gère l'argent de l'Association.
- ✓ Le **Comité** dit aux habitants ce qu'il fait avec l'argent.
- ✓ Dans son travail, le **Comité** peut être aidé par des habitants.
- ✓ Le **Comité** peut créer des groupes de travail qui ont des tâches spéciales.

Par exemple de Groupe « Jardinage » s'occupe de planter et d'arroser.

Il peut y avoir d'autres groupes pour d'autres tâches.

Chaque groupe parle du travail qu'il a fait pendant l'Assemblée Générale.

Il peut donner des idées ou son avis pour l'année suivante.

L'Assemblée générale ou le Comité décide si le travail continue ou si il s'arrête.

Tous les habitants peuvent participer pour la vie du quartier.

 **Le Contrôleur des comptes c'est comme les yeux de l'Association.**

Le **contrôleur** regarde le porte-monnaie de l'Association et vérifie si l'argent est bien utilisé.

Tous les ans, le **Contrôleur** fait un rapport aux membres de l'Association.

7. L'Association s'occupe de la gestion de l'immeuble.

L'immeuble doit être bien entretenu.

L'Association choisit comme on entretient l'immeuble.

Par contre, l'Association ne choisit pas les habitants de l'immeuble.

C'est la Fondation Ensemble choisit les habitants dans les appartements de la Fondation.

C'est la Codha choisit les habitants dans les appartements de la Codha.